



## CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

#### PREAVIS MUNICIPAL N°01 – 2020

#### **Demande de crédit en vue de la reconstruction de collecteurs EU+EC et de la pose d'une conduite EP**

---

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Dupraz (président), de Mme Baudet (rapporteure) et de MM. Marino (vice-président), Muster, Parisod et Declercq, M. Pahud étant excusé, s'est réunie le mercredi 4 mars à la Maison de commune en présence de M. Tesse, Municipal.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande de crédit.

Lors de la séance qui a suivi celle avec la municipalité, la commission a statué à l'unanimité des membres présents sur ce préavis.

Il ressort que :

- Les réserves affectées au service de l'eau et aux égouts sont des comptes fermés et elles ne peuvent être utilisées que dans ce but.
- Cette demande de crédit ne fait pas partie du plan d'investissement, il faudra donc garder en vue l'évolution pour que le montant total dans les eaux ne dépasse pas l'investissement prévu.
- Le seul coût sur les comptes sera le montant d'intérêts de CHF 2800.- estimé avec beaucoup de prudence.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'accorder à la municipalité le crédit d'investissement en vue de la reconstruction de collecteurs EC/EU et d'une nouvelle conduite EP, d'autoriser la municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 280'000.- entraînant une hausse des intérêts de CHF 2'800.- (selon taux d'intérêts estimé) et d'accepter le mode de comptabilisation proposé lié aux comptes fermés.

Penthaz, le 8 mars 2019

Le Président

Yves Dupraz

La Rapporteure

Natacha Baudet